

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1815

27 juillet 2013

SOMMAIRE

1998 Grat s.à r.l.	87102	Mare (SPF) S.A.	87117
AIT Holdco 15 S.à r.l.	87107	Marsil S.A.	87117
Ali Development S.à r.l.	87103	MC2 Luxembourg S.A.	87117
Allianz Global Investors Fund IX	87078	MF Capital S.A.	87120
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	87103	Mirabaud Opportunities SICAV-FIS	87076
Altura S.à r.l.	87078	Monterey Capital I Sàrl	87076
ArcelorMittal Belval & Differdange	87077	Montesquieu & Associés S.à.r.l.	87077
Argus Medtrial Holdings S.à r.l.	87074	M-Square Finance S.A. SPF	87075
Asia Finance S.à r.l.	87108	Munich x 3	87077
Azur France II S.à r.l.	87104	Nexten S.A.	87076
GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sàrl	87113	Noremar S.A.	87118
GEMS Property Holdings Sàrl	87115	Oleandri S.A.	87103
Grand Vision Trust S.A.	87108	Pah Luxembourg 4 Sàrl	87119
i.biz S.à r.l.	87103	Panorama Investments S.A.	87101
L14 Capital Partners S.A.	87075	Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l.	87119
Lavandier - Productions s.à r.l.	87118	PGGM PPP Holdings S.à r.l.	87102
LBREP II Ateimi S.à r.l.	87119	Photon S.à r.l.	87119
LSH II CO	87075	Plan Project S.à r.l.	87119
Lumination S.A.	87120	Powerplus S.A.	87104
Lusmifin S.A.	87120	Publitop	87102
Luxhair	87118	Reyma Sàrl	87118
Luxor Holdings S.à r.l.	87074	Robeco All Strategies Funds	87101
Luxroyal Management S.A.	87118	Robeco Capital Growth Funds	87100
Magi Investissements S.A.	87099	Robeco Interest Plus Funds	87101
Majestic Capital	87074	Schleswig Retail S.A.	87100
Majestic Capital	87076	SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l.	87089
Maldiard, S.A. S.P.F.	87100	Trigor S.à.r.l.	87120
Malerbetrieb Schorn Sàrl	87100	W S S.à r.l.	87111
Mandrinvest S.A.	87117		
Manwin Freesites Sàrl	87075		

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Jean Philippe CLAESSENS de son poste d'administrateur avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075135/15.

(130092831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Luxor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013075131/12.

(130092659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Argus Medtrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.502.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 13 mai 2013

Les associés de la Société ont pris acte le 13 mai 2013 de la démission de Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions de gérant class A de la Société avec effet au 1^{er} juin 2013.

Les associés de la Société ont pris acte le 13 mai 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard H. Hoftijzer, de Preeti Kotwani Khitri effective à compter du 1^{er} juin 2013, comme gérante class A de la Société, pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une durée indéterminée:

- Ms. Zamyra H. Cammans, gérante classe A, née le 11 février 1969 à Utrecht, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Ms. Preeti Kotwani Khitri, gérante classe A, née le 6 mars 1979 à Ujjain, Inde, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Mr. Pawel SCOTT, gérant classe B, née le 9 juillet, 1965 à Londres (Royaume Unie), résidant à ul. Jagielska 1c, PL 02-886 Varsovie, Pologne.

- Mr. Jean LEMAIRE, gérant classe B, née le 10 juillet, 1953, à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argus Medtrial Holding S.ar.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013082303/27.

(130100841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.024.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 30 mai 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Jan Vanhoutte, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075129/15.

(130092791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.687.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075132/13.

(130092467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

M-Square Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.901.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société M-Square Finance S.A. SPF est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour M-Square Finance S.A. SPF

Référence de publication: 2013075133/13.

(130092380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Manwin Freesites Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Manwin Freesites S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075150/13.

(130092238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Philippe MELONI de son poste d'administrateur avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075134/15.

(130092831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Mirabaud Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.969.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, le 15 mai 2013 à 15h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a décidé de reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yves Mirabaud, Giles Morland et Frédéric Fasel pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013075137/15.

(130092681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Monterey Capital I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075140/12.

(130092948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Nexten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 18, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 138.907.

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société à dater de ce jour.

Cette lettre sera présentée aux fins de dépôt et publication au Registre de Commerce et des Sociétés.

Steinfort, le 2 février 2011.

ATS Consulting Sàrl

Référence de publication: 2013075188/12.

(130092211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Montesquieu & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.510.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075141/10.

(130092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Munich x 3, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075142/16.

(130092670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Ratification d'une cooptation

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2013 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 décembre 2012, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Robert FORNIERI en remplacement de Monsieur Charles HENNICO, démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui est venu à expiration lors de ladite assemblée.

Prorogation du mandat des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2013 a reconduit pour une nouvelle période de un (1) an les mandats des administrateurs suivants:

- André Bock, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Jean-Claude Bernardini, avec adresse au 60 bld. J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette

- Jean-Michel Dengler, avec adresse au Site d'Esch-Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette

- Robert Fornieri, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange

- Jean-François Liesch, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange

- Valérie Massin, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette

- Jacques Nilles, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Nico Reuter, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Marco Walentiny, avec adresse au 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Jeannot Waringo, avec adresse au 2 rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076818/28.

(130095074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

—
Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber des Allianz Global Investors Fund IX vom 11. Juni 2013

In der Jahreshauptversammlung vom 11. Juni 2013 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Mathias Müller mit neuer Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland (vorige Berufsanschrift: Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland) als Verwaltungsrat der Gesellschaft für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Juni 2014.

- Ko-Optierung von Herrn Dr Kai Wallbaum mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland sowie von Herrn Markus Breidbach mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg, als Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Juni 2014.

- Wiederwahl von KPMG Luxembourg S.à.r.l. als Abschlussprüfer für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Juni 2014.

Senningerberg, den 11. Juni 2013.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013076809/24.

(130095079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Altura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.834.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June,

Before me, Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Montano LP, a limited partnership registered under the laws of Guernsey, with its registered office at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 1BT, Island of Guernsey, and having the limited partnership registration number 1884,

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney under private seal, with power of substitution given on June 6, 2013 which, after having been initialled and signed in full by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establish as follows:

Part I. Corporate form and Name, Registered office, Corporate purpose and Term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Altura S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or

between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time,

with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chairman or at the request of any Manager. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chairman's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chairman by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chairman shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the single signature of any Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an approved independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors or, as the case may be, the approved independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or approved independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or approved independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the last Wednesday of the month of May of each year, at 2 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chairman of the Board of Managers or, in the Chairman's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chairman of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and Allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred shares, with a par value of one euro each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on the 31st December 2013.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
 - Mr Matthijs Bogers, born in Amsterdam on 24 November 1966, with his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Julien François, born in Messancy on 18 June 1976, with his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Montano LP, une société en commandite par actions enregistrée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey GY1 1BT, Island of Guernesey et ayant le numéro de société en commandite par actions 1884,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avocat, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, avec pouvoirs de substitution, donnée le 6 juin 2013, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Altura S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limitedpartnership), participations dans une société à responsabilité limitée (private limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés

adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Ces articles ont été rédigés par le comparant, qui a souscrit et intégralement libéré en numéraire douze mille cinq cent parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro chacune.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents (EUR 1.500).

Dispositions transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Matthijs Bogers, né à Amsterdam le 24 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Julien François, né à Messancy le 18 juin 1976, ayant son adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 juin 2013. REM/2013/967. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076811/583.

(130094706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.038.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sykes Enterprises, Incorporated (US), a company incorporated under the laws of the state of Florida (United States of America), having its registered office at 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa FL 33602, United States of America, with registration number P96000019270 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Anne-Catherine Devaux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* *re* *variatur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-seven thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 37,525.-), represented by one thousand five hundred and one (1,501) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium paid in respect of the shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Share Premium Reserve Account) of the Company.

5.4. The Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of shares, subject to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers of the Company (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets as often as the Company's interests so requires or upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting of the Board.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Any manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least an A manager and a B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding in the same manner as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers, one of whom must be an A manager and one a B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1. of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of the shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider them-selves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the resolution of the shareholders or by law, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the Company.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder Sykes Enterprises, Incorporated (US), prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand five hundred and one (1,501) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in kind consisting of the one thousand five hundred and one (1,501) shares (the Shares) it holds in the share capital of SEI International Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.779 (Luxco), being the entirety of the issued share capital of Luxco.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of four hundred and one million one hundred and forty-six thousand seven hundred and eighty-eight euro and ninety cent (EUR 401,146,788.90) (being the euro equivalent of five hundred and twenty-four million seven hundred thousand united states dollar (USD 524,700,000) at the rate fixed by the European Central Bank on the date of this deed according to which one EUR corresponds to 1,3080 USD), is to be allocated as follows:

(i) an amount of thirty-seven thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 37,525.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remainder, i.e. an amount of four hundred and one million one hundred and nine thousand two hundred and sixty-three euro and ninety cent (EUR 401,109,263.90) is to be allocated to the Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles) of the Company.

The value of the contribution of the Shares has been certified to the undersigned notary by a certificate dated April 25, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of Luxco which states in essence that:

1. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Shares contributed to the Company is valued at least at four hundred and one million one hundred and forty-six thousand seven hundred and eighty-eight euro and ninety cent (EUR 401,146,788.90) (being the euro equivalent of five hundred and twenty-four million seven hundred thousand United states dollar (USD 524,700,000) at the rate fixed by the European Central Bank on the date of this deed);

2. no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of the Shares to the Company exist; and

3. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.

Such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- James Thomas Holder, business person, born on December 18, 1958 in Florida (United States of America), with professional address at 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa FL 33602, United States of America, as A manager;

- Walter Michael Kipphut, business person, born on August 25, 1953 in Arizona (United States of America), with professional address at 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa FL 33602, United States of America, as A manager; and

- Johannes Laurens de Zwart, Managing Director, born on June 19, 1967 in 's-Gravenhage (the Netherlands), with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to be approximately seventhouousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sykes Enterprises, Incorporated (US), une société constituée selon les lois de l'Etat de Floride (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa, FL 33602, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro P96000019270 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Anne-Catherine Devaux, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de créances de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 37.525,-), représenté par mille cinq cent une (1.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission payée relativement aux parts sociales au moment de leur émission sera affectée au compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Émission) de la Société.

5.4. Le Compte de Réserve de Prime d'Émission pourra être intégré au capital social de la Société, en contrepartie de l'émission de parts sociales, conformément aux Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit au détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société n'admet qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales entre vifs (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales suite à un décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B qui ne doivent pas nécessairement être associé(s). Les gérants sont désignés et nommés comme gérant A ou gérant B par décision des associés qui fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance de la Société (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale de(s) associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir une parfaite connaissance de son ordre du jour. Chaque membre du Conseil peut renoncer à la convocation en donnant son accord par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B consentent à l'adoption de ces résolutions.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

8.3. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont un au moins doit être un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B, ou par la/les signature(s) individuelle/conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.1. des présents Statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité, par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du/des gérants et des associés à l'égard de la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

15.2. L'Assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés ou de la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, Sykes Enterprises, Incorporated (US) prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cent une (1.501) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose des mille cinq cent une (1.501) parts sociales (les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social de SEI International Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.779 (Luxco), représentant l'entière du capital social émis de Luxco.

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société d'un montant total de quatre cent un millions cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 401.146.788,90) (étant l'équivalent en euros de cinq cent vingt-quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 524,700,000) au taux fixé par la Banque Centrale Européenne à la date du présent acte selon lequel un Euro équivaut à 1.3080 USD), sera affecté comme suit:

(i) un montant de trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 37.525) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) la différence, c'est-à-dire, un montant de quatre cent un millions cent neuf mille deux cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 401.109.263,90) est affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission (tel que défini dans les Statuts) de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 25 avril 2013 émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de Luxco qui précise essentiellement que:

1. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des Parts Sociales apportées à la Société est évaluée à au moins quatre cent un millions cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 401.146.788,90) (étant l'équivalent en euros de cinq cent vingt-quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 524,700,000) au taux fixé par la Banque Centrale Européenne à la date du présent acte);

2. il n'existe aucun obstacle juridique ou contractuel au transfert de la propriété des Parts Sociales à la Société; et

3. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Parts Sociales à la Société ont été ou seront effectuées par la gérance de l'Associé Unique.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- James Thomas Holder, homme d'affaires (business person), né le 18 décembre 1958 en Floride (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa FL 33602, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A;

- Walter Michael Kipphut, homme d'affaires (business person), né le 25 août 1953 en Arizona (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 400, North Ashley Drive, Suite 2800, Tampa FL 33602, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A; et

- Johannes Laurens de Zwart, Directeur Général (Managing Director), né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage' (La Haye) (les Pays-Bas), résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A.-C. Devaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20600. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081400/581.

(130099863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Magi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MAGI INVESTISSEMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013075144/17.

(130092805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.471.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD SA-SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013075145/11.

(130092346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Malerbetrieb Schorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.787.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075147/10.

(130092502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Schleswig Retail S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.371.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075265/16.

(130092669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires L qui s'est tenue le 30 mai 2013 a décidé de renouveler les mandats de:

Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Monsieur Paul A.G. van HOMELLEN, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam.

Monsieur Rob van BOMMEL, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

Cette Assemblée Générale Ordinaire a renommé comme Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, Luxembourg pour une période d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour ROBECO Capital GROWTH FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013075254/20.

(130092945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2013 a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, de:

Monsieur Albertus Rodenburg, Deloitte Financial Advisory Services, Orlyplein 10, NL-1040 KE Amsterdam.

Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich.

Monsieur Rob van BOMMEL, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de nommer Ernst & Young, Luxembourg en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour ROBECO ALL STRATEGIES FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013075253/20.

(130092821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Panorama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.034.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 février 2013 que l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075220/14.

(130092189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2013 a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Edith J. SIEMANN Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam;

Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Monsieur Rob van BOMMEL, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de nommer ERNST & YOUNG, Luxembourg, RCS B-47.771, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013075255/20.

(130092843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

PGGM PPP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.390.

—
EXTRAIT

En date du 14 mai 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders en tant que gérant de classe B de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075226/15.

(130092309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

1998 Grat s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.604.

—
En vertu d'un contrat de cession daté du 24 avril 2013, Andrea Reimann-Ciardelli 1998 Grat No.1, associé unique de la Société, a transféré les 25.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales à LEC 1998 GRAT, un trust selon les lois du New Hampshire, USA, dont le siège social est situé au 80 South Main Street, Suite 202, Hanover, NH 03755, USA (LEC); et
- 12.500 parts sociales à ASC 1998 GRAT, un trust selon les lois du New Hampshire, USA, dont le siège social est situé au 80 South Main Street, Suite 202, Hanover, NH 03755, USA (ASC).

En conséquence du contrat mentionné ci-dessus et à compter du 24 avril 2013, LEC et ASC sont les associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1998 Grat S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013075365/19.

(130092878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Publito, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.734.

—
Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013.

Pour PUBLITOP

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013075238/13.

(130092992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Oleandri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.962.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

OLEANDRI S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013075197/17.

(130092802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ali Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 163.756.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013076807/11.

(130095327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.732.

—
AUSZUG

Die Geschäftsführer Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH und Herr Louis FELICETTI wohnhaft in 74, rue d'Anvers in L-1130 Luxembourg, beschließen mitzuteilen, dass der Sitz der Gesellschaft von 23, Rue des Jardiniers à L-1470 Luxembourg nach 1, avenue Gaston Diederich in L-1420 Luxembourg verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2013.

Référence de publication: 2013076810/13.

(130095568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.629.

—
Les comptes annuels de la société i.biz S.à r.l. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076802/10.

(130095591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Azur France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.917.

—
EXTRAIT

En date du 12 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Changement d'adresse de Wim Rits du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076825/17.

(130094748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Powerplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 177.798.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Ralf KLEIN, Elektromeister, wohnhaft in D-66914 Waldmohr, Georg-Fleischer Straße, 8.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "POWER-PLUS S.A." gegründet.**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft sind der Verkauf und die Beratung im Bereich erneuerbarer Energien, LED und Haustechnik.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertra-

gung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die An gelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungs schreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr – Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Ralf KLEIN gezeichnet.

Dieselben Aktien wurden vom vorerwähnten Gesellschafter nur in Höhe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750,- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750,- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.
Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:
Herr Ralf KLEIN.

Zweiter Beschluss

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:
Herr Thomas Johannes, Buchhalter, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegäass.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. KLEIN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2013. Relation: REM/2013/912. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweckedef Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 11. Juni 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013076797/183.

(130094146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AIT Holdco 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 60.786,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.256.

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 12 juin 2013, que la société de droit du Grand Cayman Pamplona Capital Partners III LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes a cédé six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe I de la Société qu'elle détenait à la Société, de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Capital Partners III LP, précitée, détient désormais six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe A, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe B, six cent soixante-

quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe C, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe D, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe E, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe F, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe G, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe H de la Société;

- La Société, détient désormais six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe I de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013076838/23.

(130094649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Asia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013076821/10.

(130095650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Grand Vision Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 165.333.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den neunzehnten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg),

Sind die Aktionäre der luxemburgischen Aktiengesellschaft GRAND VISION TRUST S.A., mit Sitz in L-7240 Bèrel-dange, 9, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 165333, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch die zu Luxemburg amtierende Notarin Joëlle Baden, am 2. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 213 vom 25. Januar 2012.

Die Versammlung wird um 16.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Philippe STANKO, Angestellter, berufsansässig in Grevenmacher.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Gaby REIFF, verheiratet Weidlich, Angestellte, berufsansässig in Grevenmacher.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Diane LOLAICO, verheiratet Clement, Angestellte, berufsansässig in Grevenmacher.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-7240 Bèrel-dange, 9, route de Luxembourg, nach L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, und Anpassung von Artikel zwei - erster und zweiter Absatz der Satzung wie folgt:

„Art. 2. Sitz der Gesellschaft - erster und Zweiter Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Grevenmacher verlegt werden.“

2. Änderung des Gesellschaftszwecks und Anpassung von Artikel vier der Satzung wie folgt:

„ Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuldverschreiben von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreiben,

Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art (einschließlich Wertpapiere oder Anteile oder Einheiten welche von luxemburgischen oder ausländischen Fonds oder ähnlichen Unternehmen ausgegeben werden), sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte).

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen bzw. aufnehmen. Sie darf jede Art von Darlehensvertrag eingehen und sie darf Wertpapiere, Schuldverschreibungen, Anleihen, Zertifikate, Aktien, Genussrechte, Warrants und jede Art von Schuld oder Wertpapieren begeben, dies durch ein oder mehrere Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern. Die Gesellschaft darf außerdem für einige oder alle ihre Tochtergesellschaften bürgen, oder anderwärtig Sicherheiten über ihre Vermögenswerte für eine oder mehrere ihrer Tochtergesellschaften ausstellen.

Die Gesellschaft darf Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Rückkauf- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Investmenttechniken und Investmentinstrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung ihrer Investitionen verwenden, einschließlich aber nicht ausschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht abschließend. Der Gesellschaftszweck umfasst all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen, die die Gesellschaft einget, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Tätigkeiten stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie jede Handlung oder Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes für zweckmäßig erachtet."

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von 250.000.- EUR (zweihundertfünfzigtausend Euro) auf 500.000.- EUR (fünfhunderttausend Euro) durch Ausgabe von 250 (zweihundertfünfzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von 1.000.- EUR (eintausend Euro) pro Aktie.

4. Abänderung von Artikel fünf - erster Absatz der Satzungen der Gesellschaft, wie folgt:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft - Erster Absatz.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000 (eintausend Euro)."

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach „ne varietur" Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg, nach L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, zu verlegen und Art. zwei - Absätze eins und zwei der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Sitz der Gesellschaft - Erster und Zweiter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Grevenmacher verlegt werden."

Zweiter Beschluss.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und Artikel vier der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuld-

verschreiben von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art (einschließlich Wertpapiere oder Anteile oder Einheiten welche von luxemburgischen oder ausländischen Fonds oder ähnlichen Unternehmen ausgegeben werden), sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte).

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen bzw. aufnehmen. Sie darf jede Art von Darlehensvertrag eingehen und sie darf Wertpapiere, Schuldverschreibungen, Anleihen, Zertifikate, Aktien, Genussrechte, Warrants und jede Art von Schuld oder Wertpapieren begeben, dies durch ein oder mehrere Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern. Die Gesellschaft darf außerdem für einige oder alle ihre Tochtergesellschaften bürgen, oder anderwärtig Sicherheiten über ihre Vermögenswerte für eine oder mehrere ihrer Tochtergesellschaften ausstellen.

Die Gesellschaft darf Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Rückkauf- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Investmenttechniken und Investmentinstrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung ihrer Investitionen verwenden, einschließlich aber nicht ausschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht abschließend. Der Gesellschaftszweck umfasst all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen, die die Gesellschaft einget, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Tätigkeiten stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie jede Handlung oder Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes für zweckmäßig erachtet."

Dritter Beschluss.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von seinem gegenwärtigen Betrag von 250.000.- EUR (zweihundertfünfzigtausend Euro) auf 500.000.-EUR (fünfhunderttausend Euro) durch Ausgabe von 250 (zweihundertfünfzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von 1.000.-EUR (eintausend Euro) pro Aktie, zu erhöhen und Artikel fünf, erster Absatz der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft - Erster Absatz.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000 (eintausend Euro)."

Kosten.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um 16.50 Uhr.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. STANKO, G. REIFF, D. LOLAICO, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2013. Relation: GRE/2013/2520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 21. Juni 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013082547/141.

(130101750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

W S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 13, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.797.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Witold LIPINSKI, entrepreneur, demeurant à F-57390 Redange, 1A, rue de la Tour.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction ainsi que la construction clef en mains.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «W S S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Witold LIPINSKI et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-3543 Dudelange, 13, rue Pasteur.
2. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Witold LIPINSKI.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: W. LIPINSKI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2013. Relation: REM/2013/930. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juin 2013

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013076799/102.

(130094142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.072.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May,

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

there appeared

GEMS Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 165047,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) GEMS Hammersmith (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 165072, incorporated on November 11, 2011, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°95, p. 4526 of January 12, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. the Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1st) of April of each year and ends on the thirty-first (31st) March of the following year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to close the current financial year on March 31, 2013 and acknowledges that the current financial year started on the first (1st) of January 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves that the subsequent financial year of the Company has started on the first (1st) of April 2013 and shall end on the thirty-first (31st) March 2014.

Fourth resolution

In consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of the following year."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour de mai,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

a comparu

GEMS Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165047, constituée le 11 novembre 2011,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de GEMS Hammersmith (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165072, constituée le 11 novembre 2011, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°95, p. 4526 le 12 janvier 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont à ce jour pas été modifiés.

II. L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer le présent exercice social au 31 mars 2013, et reconnaît que le présent exercice social a débuté le premier (1^{er}) janvier 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique reconnaît et approuve que l'exercice social de la Société a commencé le premier (1^{er}) avril 2013, et s'achèvera le trente-et-un (31) mars 2014.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à la mise en œuvre des résolutions mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelques nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

87115

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mondorf, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082536/108.

(130101669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

GEMS Property Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.047.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May,

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

there appeared

GEMS Ex-Menasa Limited, a limited company incorporated under laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 245336,

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) GEMS Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 165047, incorporated on November 11, 2011, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°83, p. 3970 of January 11, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. the Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1st) of April of each year and ends on the thirty-first (31st) March of the following year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to close the current financial year on March 31, 2013 and acknowledges that the current financial year started on the first (1st) of January 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves that the subsequent financial year of the Company has started on the first (1st) of April 2013 and shall end on the thirty-first (31st) March 2014.

Fourth resolution

In consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of the following year."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour de mai,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

a comparu

GEMS Ex-Menasa Limited, une limited company constituée suivant les lois des Iles Cayman, ayant comme siège social c/o Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 245336,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de GEMS Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165047, constituée le 11 novembre 2011, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°83, p. 3970 le 11 janvier 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont à ce jour pas été modifiés.

II. L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer le présent exercice social au 31 mars 2013, et reconnaît que le présent exercice social a débuté le premier (1^{er}) janvier 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique reconnaît et approuve que l'exercice social de la Société a commencé le premier (1^{er}) avril 2013, et s'achèvera le trente-et-un (31) mars 2014.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à la mise en œuvre des résolutions mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelques nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mondorf, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082537/108.

(130101667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Mandrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075149/10.

(130092338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Mare (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075152/10.

(130092491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

MC2 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.990.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075158/10.

(130092264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MARSIL S.A.

Référence de publication: 2013075154/11.

(130092363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

EXTRAIT

Veillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., commissaire aux comptes, a changé et est dorénavant au:
- 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Mombaya Kimbulu

Administrateur

Référence de publication: 2013075847/14.

(130093030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Luxhair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

R.C.S. Luxembourg B 163.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075844/10.

(130093743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Noremars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075191/10.

(130092312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Reyma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.965.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013075251/11.

(130092970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lavandier - Productions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 29-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVANDIER-PRODUCTIONS S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013075823/11.

(130093642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

LBREP II Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.610.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour LBREP II Atemi S.à r.l.

Référence de publication: 2013075825/11.

(130093060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pah Luxembourg 4 Sarl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.901.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013075207/14.

(130092483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013075208/10.

(130092653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Plan Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 72.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075209/10.

(130092580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lusmifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075836/10.

(130093010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Lumination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075835/10.

(130093499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

MF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 mai 2013

En date du 28 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

MF CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013075163/15.

(130092423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Trigor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 110.823.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 7 juin 2013, la démission de Madame SECHET Claire, domiciliée 19, rue Charles Peguy à F-57710 BURE, en tant que gérant technique.

- d'accepter, à compter du 7 juin 2013, le changement d'adresse de Monsieur LACHWA Igor, de 2, rue Achille Bertin à F-54190 VILLERUPT, à 4, Résidence du Fort à F-54190 TIERCELET.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 juin 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013075332/16.

(130092976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.
